



CODHA - J'emménage à Caserne

L'équipe de la CODHA se réjouit de vous accompagner pendant cette période d'emménagement dans l'îlot A, ou *Caserne*, du Quai Vernets. Afin de faciliter vos démarches en amont du déménagement et le jour J, nous avons réuni ici les informations pratiques dont vous aurez besoin.

AVANT DE DÉMÉNAGER

- Lire la Check-list "emménagement" - Recommandations aux futur.e.s habitant.e.s disponible sur la PNP.
- Entre mars et juin, la CODHA ne peut vous attribuer qu'un jour et une plage horaire pour votre emménagement. C'est l'unique moment où vous aurez une utilisation prioritaire des ascenseurs ainsi qu'un accès véhicule devant l'immeuble. Hors de ce créneau, tout véhicule devra être stationné ailleurs.
- Communiquer au service de déménagements ces informations :

Taille des places véhicule : 10m x 2m50
Catégorie maximale de véhicule autorisée : Fourgon type C1
Camions, semi-remorques et monte-grues sont interdits.

JOUR DE L'EMMÉNAGEMENT

Afin d'entrer dans la zone de déménagement contrôlée le jour de l'emménagement, il vous faudra ce document – signé ! – avec vous pour le présenter au portail d'accès véhicules.

→ Si vous faites appel à un service de déménagement, transmettez-leur ce document – signé ! – (ou une photocopie).

Notez bien que le portail ne sera pas ouvert avant l'horaire établi, et qu'il est impératif de faire sortir tout véhicule du complexe avant l'heure de fin.

Jour de déménagement : mar. 14 avril 26

Numéro d'appartement et étage : A.A2.12.1 - 12e-

Allée : A2

Place véhicule (voir plan au verso) : A

Horaire de l'emménagement : 08:00 – 12:30

En cas de dommages pendant l'emménagement sur la voie publique ou sur le bâtiment :

→ Annoncez-les immédiatement à la Coordination d'immeuble : 022 552 94 89

Je soussigné.e _____, ai bien pris connaissance des directives listées sur les deux pages de ce présent document et m'engage à les respecter.

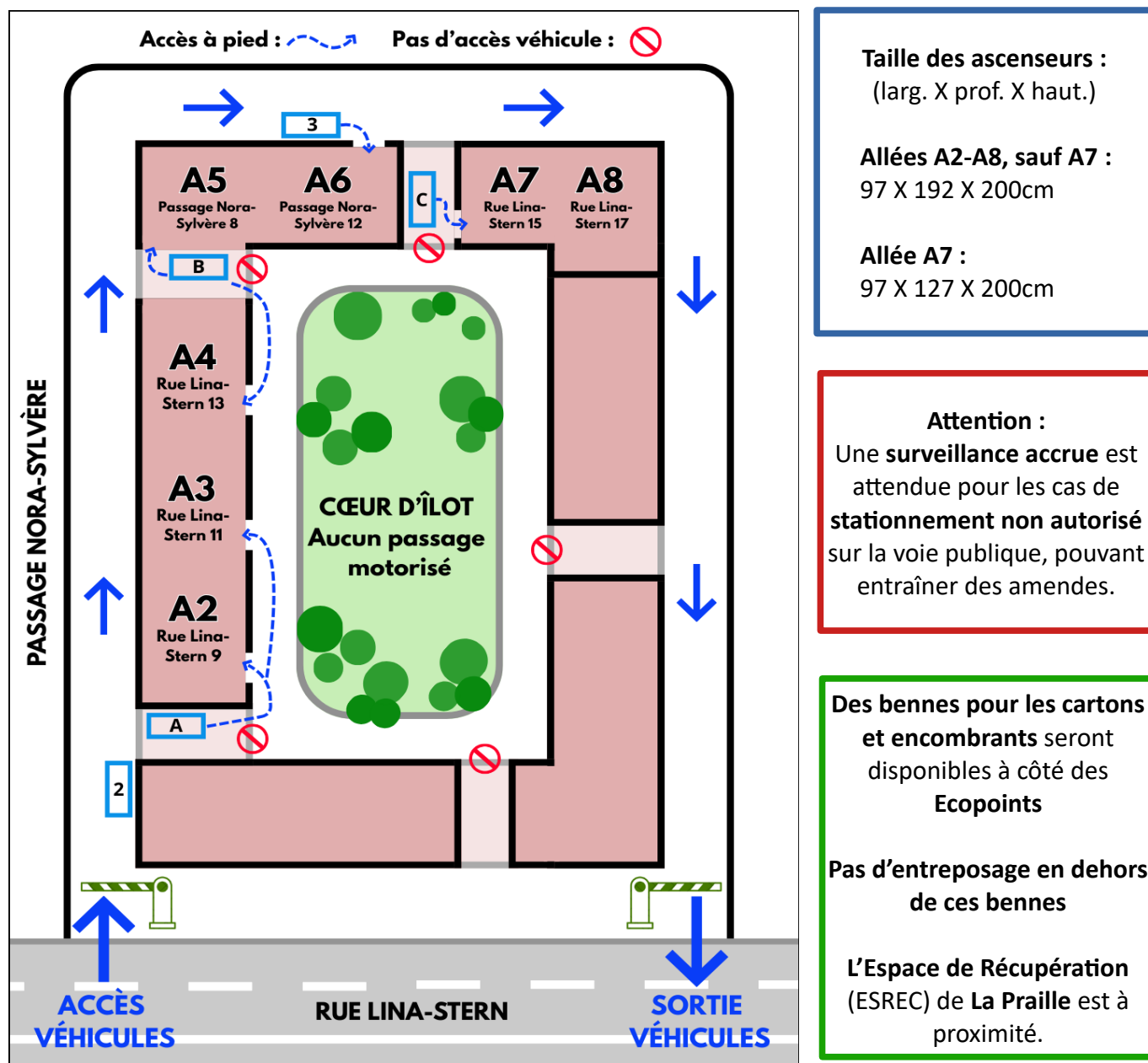
Signature

LIVRAISONS DE MARS À JUIN 2026

Les prestataires de livraisons (La Poste, DPD, Fedex et autres livreurs) devront se parquer à l'extérieur du quartier et auront accès à l'îlot en tout temps à pied (diable, transpalette) ou en véhicule légers (vélos-cargos, scooters de La Poste).

Si des places de déménagements sont libres, la Gérance Centrale permettra aux fourgons de livraison un stationnement limité et de courte durée. Dans le cas contraire, l'accès à l'intérieur du complexe ne sera pas autorisé aux livreurs.

Conseil : Faites-vous livrer vos meubles dans vos anciens logements pour les prendre avec vous lors du jour de déménagement, ou attendez la fin de la période d'emménagements (juillet 2026).



Faites suivre à vos véhicules le **flux prévu par les flèches**, et **garez-vous exclusivement sur la place d'emménagement qui vous est attribuée** A, B, C, 2 ou 3

Ne pénétrez pas dans le cœur de l'îlot avec un véhicule motorisé.

Suivez les chemins — — — — — pour l'accès à pied.

Les allées A7 et A8 partagent un hall d'entrée.